

N°DCA-2020-045

- Membres
théoriques : 19
- Membres en
exercice : 19
- Membres
présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

TARIFS APPLIQUES AUX VISITES MEDICALES

Le 09 décembre 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Julien HURE, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, l'Adjudant-Chef Jérôme ANQUETIL, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND représenté par M. Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED-PC.

Étaient absents excusés :

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Capitaine Nicolas VACLE.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions de secours</i>

*
* *

Vu :

- *l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes,*
- *la délibération n° 2018-CA-44 approuvant la convention de prise en charge par le Sdis76 du contrôle de l'aptitude médicale à exercer la fonction de pompier pour des personnels extérieurs au Sdis76, modifiée.*

*
* *

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a instauré un tarif de visites médicales au profit de personnes extérieures au service.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 0,1% de ce dernier sur la base de l'indice des prix à la consommation sur l'année écoulée.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif d'une visite est fixé à 103,10 € HT.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201209-DCA-2020-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER